

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue à la salle Arc-en-ciel le 8 mai 2023 à compter de 19 h 00:

Maire	Pierre Gagné
Mesdames les conseillères	Joanie Thibault Josée Gougeon
Messieurs les conseillers	Jocelyn Démétré Ghislain Collin Marc-André Routhier Réjean Desjardins

La greffière-trésorière par intérim, Handie Ladouceur, est présente et agit comme secrétaire de cette séance.

Nombre de citoyens : 40

VALIDATION DU QUORUM

Tous les membres du conseil municipal étant présents, le quorum est constaté.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 19 h 05.

2023-05-3278 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que proposé, et ce, en y ajoutant les deux points suivants dans VARIA :

- Embauche d'un étudiant - programme *Emplois d'été Canada*.
- Demande du maire concernant l'Auberge Presqu'île.

1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

1.1 Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 avril 2023.

2. TRÉSORERIE

2.1 Comptes à payer de l'état des revenus et des dépenses pour le mois d'avril 2023.

2.2 Mandat à notre avocat pour la perception des arrérages de taxes.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 Adoption du règlement 323 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) abrogeant le règlement no 304 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

3.2 Mandat à AJ Environnement pour un projet de stabilisation de la rive sur une partie du lot 5 582 934 et le lot avoisinant, selon les projets numéros M23-NDP01 et M23-NDP02.

3.3 Installation temporaire d'une toilette chimique par la compagnie Loutabec au quai public.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Embauche de Marjolaine Duciaume comme ressource temporaire et contractuelle afin d'aider la directrice générale par intérim.

4.2 Nomination de Handie Ladouceur à titre de directrice générale adjointe et fin du poste de la direction des loisirs, culture et vie communautaire. Ce nouveau poste entrera en vigueur au moment de l'embauche d'une nouvelle ressource au poste de la direction générale.

4.3 Nomination d'Amélie Rochon comme responsable du service des premiers répondants.

4.4 Autorisation de débiter un camp de jour au chalet de la patinoire pour 8 semaines pour les enfants d'âge scolaire : Embauche d'une responsable et d'un moniteur qui seront sous la responsabilité de la direction générale de la Municipalité.

5. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

6.1 Acceptation de la soumission conforme faite pour le concassé MG20 par le plus bas soumissionnaire, soit Steve Gougeon au prix de 15\$/tonne pour un total de 8623,13\$ pour 500 tonnes livrées.

6.2 Acceptation de la soumission conforme faite pour le sable d'hiver par le plus bas soumissionnaire, soit Jean-Claude Gougeon au prix de 12\$/tonne pour un total de 34 492,50\$ pour 2500 tonnes livrées.

6.3 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de nous accorder les permissions de voirie au cours de l'année et qu'elle autorise Monsieur Carl Provost à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien.

7. CORRESPONDANCE

8. POINTS D'INFORMATION

8.1 Sentier pédestre : Le projet a été analysé par un technicien en aménagement du territoire du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et des recommandations ont été faites afin que nous puissions faire avancer le projet.

8.2 Notre-Dame-de-Pontmain : gagnante du prix amélioration municipale 2022 pour le volet matière organique par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. Le banc gagné sera installé au quai public dans les semaines à venir.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2023-05-3279

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2023

Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 avril 2023.

ADOPTÉE

**SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU 17 AVRIL 2023**

Aucun suivi

TRÉSORERIE

**2023-05-3280 ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES
REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2023**

Il est proposé par le conseiller Jocelyn Démétré et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2023 pour les montants suivants :

<u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS D'AVRIL 2023</u>		
Solde au 31 mars 2023	657 379,06 \$	
Dépôts taxes municipales	120 639,38 \$	
Dépôts autres revenus	4 627,65 \$	
<i>Correction d'encaissement de taxes</i>	<i>-2 574,38 \$</i>	
Intérêts	1 961,41 \$	
Total des revenus	124 654,06 \$	
Liquidités	687 457,91 \$	
Intérêt sur liquidités	1 638,60 \$	
Total des liquidités disponibles	1 471 129,63 \$	
Total	1 471 129,63 \$	
Chèques fournisseurs	60,00 \$	C2300027
Déboursés fournisseurs	34 600,51 \$	L2300042 à L2300056
Déboursés manuels fournisseurs	316,04 \$	M0023008 à M0023010
Paiements directs fournisseurs	34 453,06 \$	P2300144 à P2300186
Salaires mensuels	50 247,47 \$	
Paiements mensuels (Camions & autres)	43 268,55 \$	
Total des dépenses	162 945,63 \$	
Solde de banque	619 087,49 \$	
Surplus libres	689 096,51 \$	
Liquidités disponibles	1 308 184,00 \$	

Je, Handie Ladouceur, greffière-trésorière par intérim, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

ADOPTÉE

2023-05-3281 **MANDAT À NOTRE AVOCAT POUR LA PERCEPTION DES ARRÉRAGES DE TAXES.**

ATTENDU QUE plusieurs taxes sont à ce jour impayées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité d'envoyer la liste des taxes impayées à notre cabinet juridique DHC avocats afin qu'ils débutent les procédures prévues.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2023-05-3282 **REPORT DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 323 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) ABROGEANT LE RÈGLEMENT 304 RELATIF AUX PPCMOI**

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eues lieu durant la consultation publique précédant la présente assemblée.

ATTENDU QUE la Municipalité désire que le règlement soit révisé par le comité consultatif en urbanisme (CCU).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Collin et résolu à l'unanimité, de reporter l'adoption du projet de règlement 323 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin que ce projet puisse être étudié et révisé par le CCU.

ADOPTÉE

2023-05-3283 **MANDAT À A.J. ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires afin de stabiliser la rive sur une partie du lot 5 582 934 et le lot avoisinant;

CONSIDÉRANT QU'une étude écologique complémentaire doit être faite;

CONSIDÉRANT QUE des autorisations ministérielles doivent être obtenues;

CONSIDÉRANT l'expertise de AJ Environnement pour ce type de projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité d'accepter les offres de services de AJ Environnement, soit les projets numéros M23-NDP01 et M23-NDP02.

ADOPTÉE

2023-05-3284 **INSTALLATION D'UNE TOILETTE CHIMIQUE AU QUAI PUBLIC**

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage au quai public est très élevé en saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE nous possédons déjà un abri prêt à accueillir une toilette chimique à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité de faire installer une toilette chimique au quai public, à l'endroit prévu à cet effet.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2023-05-3285 EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE TEMPORAIRE ET CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT que la direction générale a besoin d'aide afin de compléter certains dossiers en cours en lien avec le département de loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT que Marjolaine Duciaume a les connaissances requises afin d'aider à effectuer les tâches demandées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité, d'engager de façon temporaire et contractuelle Madame Marjolaine Duciaume afin de soutenir le département de loisirs, culture et vie communautaire

ADOPTÉE

2023-05-3286 NOMINATION DE HANDIE LADOUCEUR AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT que la probation pour le poste de la directrice des loisirs, culture et vie communautaire prenait fin le 6 mai 2023;

CONSIDÉRANT les besoins de la Municipalité au niveau de la direction générale;

CONSIDÉRANT que Madame Ladouceur est déjà à l'emploi à titre de directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité, de nommer Madame Handie Ladouceur à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe. Ce nouveau poste entrera en vigueur dès l'embauche d'une nouvelle ressource au poste de la direction générale.

ADOPTÉE

2023-05-3287 NOMINATION D'UNE RESPONSABLE DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT que le service des premiers répondants a besoin d'une responsable afin de planifier et d'organiser les activités des membres;

CONSIDÉRANT que Madame Amélie Rochon effectue déjà les tâches nécessaires au bon fonctionnement du service des premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Démétré et résolu à l'unanimité de nommer Amélie Rochon responsable du service des premiers répondants.

ADOPTÉE

2023-05-3288 OUVERTURE D'UN CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT que plusieurs familles résidentes de Notre-Dame-de-Pontmain ont besoin d'un camp de jour pour leurs enfants en période estivale;

CONSIDÉRANT l'offre reçue pour l'ouverture d'un camp de jour par une responsable de service de garde ayant de l'expérience au sein du Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité, d'autoriser de débiter un camp de jour au chalet de la patinoire et d'embaucher de façon contractuelle une responsable de camp de jour ainsi qu'un moniteur. Le camp de jour sera pour une durée de 8 semaines et sera offert aux enfants d'âge scolaire.

ADOPTÉE

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2023-05-3289 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE CONCASSÉ

CONSIDÉRANT, l'appel d'offres pour l'achat de concassé (M-G20);

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT la conformité de la soumission du plus bas soumissionnaire, soit Steve Gougeon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de Steve Gougeon pour l'achat de concassé M-G20 au prix de 15\$/tonne livrée.

ADOPTÉE

2023-05-3290 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LE SABLE D'HIVER

CONSIDÉRANT, l'appel d'offres pour l'achat de sable d'hiver;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le 2 mai 2023;

CONSIDÉRANT la conformité de la soumission du plus bas soumissionnaire, soit Jean-Claude Gougeon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de Jean-Claude Gougeon pour l'achat du sable d'hiver au prix de 12\$/tonne livrée.

ADOPTÉE

2023-05-3291

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2023 et qu'elle autorise Carl Provost, directeur des travaux publics, à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$ puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie des ententes d'entretien conclues.

ADOPTÉE

POINTS D'INFORMATIONS

SENTIER PÉDESTRE

- Le projet du sentier pédestre sur le chemin du 31 Milles, secteur du lac Babiche, a été analysé par un technicien en aménagement du territoire du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et des recommandations ont été faites afin que nous puissions faire avancer le projet.
- Notre-Dame-de-Pontmain est la municipalité gagnante du prix amélioration municipale 2022 pour le volet matière organique par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. Le banc gagné sera installé au quai public dans les semaines à venir.

VARIA

2023-05-3292

EMBAUCHE DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT que nous avons la possibilité d'obtenir une subvention d'Emploi Canada pour l'embauche d'un étudiant;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin d'une ressource supplémentaire au service des travaux publics en saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité d'engager un étudiant pour la saison estivale dans le cadre du programme *Emplois d'été Canada 2023*.

ADOPTÉE

2023-05-3293 **DEMANDE DU MAIRE CONCERNANT L'AUBERGE PRESQU'ÎLE**

CONSIDÉRANT que l'Auberge Presqu'île a été totalement détruite durant un incendie;

CONSIDÉRANT que les citoyens de Notre-Dame-de-Pontmain ont mentionné au conseil à plusieurs reprises leur désir qu'un bâtiment qui offre des services similaires soit reconstruit sur le site;

CONSIDÉRANT que le maire désire se servir de ses contacts et connaissances afin d'influencer des promoteurs potentiels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jocelyn Démétré et résolu à l'unanimité, d'autoriser le maire à discuter avec ses contacts afin de partager notre volonté qu'une nouvelle auberge soit construite et de tenter d'influencer des promoteurs. Toutefois, le conseil précise que le maire doit rapporter ses démarches au conseil et mentionne que le maire ne doit procéder à aucune entente.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

8 personnes ont pris la parole devant l'assemblée afin de poser des questions ou émettre des commentaires au conseil. Principales questions soulevées :

- Selon un citoyen, une coupe d'arbres a été faite par Hydro-Québec sur le chemin Robert. Ce citoyen demande que des vérifications soient faites par notre équipe des travaux publics.
- Une lettre a été lue par un citoyen concernant l'état du chemin Ladouceur. Un comité formé de citoyens résidant sur ce chemin a appuyé cette démarche et demande que des travaux soient entrepris afin d'améliorer le chemin.
- Une citoyenne a posé des questions concernant une génératrice à la salle Arc-en-ciel. Un projet est en cours et l'installation devrait être faite à l'automne.
- Une citoyenne a déposé un dossier de contestation quant au projet du Domaine des 2 Lacs, car selon cette dernière, il y a non-respect de certains de nos règlements municipaux et elle remet en question la validité de ce projet.
- Un citoyen pose des questions concernant l'évaluation d'un de ses bâtiments et concernant le poste du préposé de la patinoire. Les évaluations concernent la MRC et une rencontre avec le directeur des travaux publics a été proposée afin de répondre aux questions du poste de préposé à la patinoire.
- Une citoyenne mentionne que les employés circulent trop rapidement dans la zone scolaire de 30 km/h.
- Une citoyenne mentionne que des panneaux de circulation ont été demandés pour le Domaine Boisé il y a déjà plusieurs mois et qu'aucune installation n'a été faite ni aucun suivi auprès des propriétaires. Or, nous allons faire les vérifications nécessaires.

- Un citoyen mentionne une problématique concernant des permis de construction de chemins et notre réglementation. Des projets de règlement sont présentement en cours.

2023-05-3294 AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 58.

Pierre Gagné
Maire

Handie Ladouceur
Directrice générale et greffière-
trésorière par intérim